

Compte rendu du Conseil Municipal du 11 Avril 2022 à 18 h 00
Salle du Conseil – Bâtiment Jules Ferry - Mairie
ST VINCENT DE BARBEYRARGUES

Présents : L.Got, F.Bouys, C.Crépon, S.Bazin, V.Cacheux, Annie Sauvaire, F.Caussil, B.Pallarès, M.Pronost, P.Nougaret, J.C.Dupoux, M.Garcia.

Absents Excusés : Antoine Sauvaire (procuration donnée à L.GOT), A. Champsaur (procuration donnée à M. PRONOST), J. Tassin (procuration donnée à F.CAUSSIL)

Secrétaire de séance : Paul NOUGARET.

☞ **Point N° 1 : Approbation du Compte rendu du Conseil Municipal du 14 Mars 2022** : Le compte rendu est adopté à l'unanimité.

☞ **Point N° 2 : Compte de gestion Communal 2021.** Le Compte de Gestion 2021 communal qui représente les comptes de la collectivité tenus par le Percepteur nous a été transmis par le Service de Gestion Comptable Est Hérault (anciennement la Trésorerie des Matelles). Il présente les résultats de la commune pour l'année 2021. Il convient de l'adopter.

Voté à l'unanimité

☞ **Point N° 3 : Compte Administratif Communal 2021.** Le Compte Administratif 2021 communal qui constate les dépenses et les recettes réelles en section de fonctionnement et d'investissement a été examiné en commission finances le 07 Avril 2022. Il est conforme au Compte de Gestion 2021. Il convient de l'adopter.

Voté à l'unanimité

☞ **Point N° 4 : Report des résultats 2021.** Le projet de report du résultat a été vu en commission finances le 07 Avril 2022 et se présente comme suit : un report de 817 888,71 € en section de fonctionnement et 137 866,85 € en section d'investissement. Il convient de valider ces reports de résultats au budget 2022.

Voté à l'unanimité

☞ **Point N° 5 : Vote des taux des taxes directes locales** : La Direction Générale des Finances Publiques nous a transmis l'état de la fiscalité directe locale pour l'année 2022 et il convient de voter les taux des taxes directes locales. La suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales se traduit pour les communes par une perte de ressources, aussi cette perte est compensée à partir de 2021 par le transfert aux communes de la part départementale de taxe foncière sur les propriétés bâties. Ainsi, comme en 2021, le **taux de taxe foncière sur les propriétés bâties** en 2022 est de **35,84%** (taux commune : 14,39 % + taux départemental : 21,45 %). Il convient de voter ce taux. Pour la **taxe foncière sur les propriétés non bâties**, le taux est de **71,43%** et il est proposé de le maintenir.

Voté à l'unanimité

☞ **Point N° 6 : Attribution de subventions aux associations** : Pour l'année 2022 et en accord avec la commission des finances réunie le 07 Avril dernier, il est proposé d'allouer les subventions aux associations pour un montant global de 8 380,00 € détaillé comme suit : 1 000 € pour l'association des Parents d'Elèves, 300 € pour Troc Tes Trucs, 1 230 € pour Lire à St Vincent, 2 200 € pour le Comité des Fêtes, 1 300 € pour la Coopérative Scolaire, 1 050 € pour Les Indestructibles et 1 300 € pour l'Association Les Jardins de Saint-Vincent. Il est exposé que cette dernière proposition de subvention est attribuée pour le lancement de l'association. Il est entendu que pour les prochaines années, elle ne sera pas aussi élevée. Il est rappelé que les subventions sont versées sur présentation de justificatifs acquittés sur l'année civile. Il convient d'approuver ces attributions.

Voté à l'unanimité

☞ **Point N° 7 : Approbation du Budget Primitif 2022:** Le projet de budget primitif 2022 a été vu en Commission des Finances le 7 Avril 2022 et quelques modifications ont été apportées. Il vous est présenté par Michel PRONOST, adjoint aux finances, et il conviendra de l'approuver.

☞ **Point N° 8 : Dénomination d'une rue** : Par délibération du Conseil Municipal en date du 14 avril 2021, la rue traversante de l'aménagement Les Vignes de Justin au chemin de Bellevue a été dénommée Rue Justin Sauvaire. Il a été dit qu'une fois l'aménagement du Lotissement Les Vignes de Léon terminé, il conviendrait de désigner la continuité cadastrale de la rue Justin Sauvaire pour obtenir une unité d'adressage sur la commune. Ainsi, la rue Justin Sauvaire a été désignée à l'unanimité pour la voie de desserte des deux aménagements.

Voté à l'unanimité

↳ **Point N° 9 : Dénomination du nouvel arrêt de bus Route d'Assas** : Adoption à l'unanimité de la dénomination du nouvel arrêt baptisé « Processions ».

Voté à l'unanimité

↳ **Point N° 10 : Communauté de Communes du Grand Pic Saint-Loup – Groupement de commandes Voirie 2022** : La Commune participe au groupement de commandes pour la voirie 2022 du Chemin des Combes. Le Conseil Municipal, lors de sa séance du 24 janvier 2022, a validé la fourchette du montant des travaux entre 10 000 € et 16 000 € HT. Le devis de ces travaux étant évalué à 13.914,50 € HT.

14 pour, 1 abstention

↳ **Point N° 11 : Enrochement suite à rétrocession** : Dans le cadre d'une rétrocession de terrain par un administré au profit de la commune au bord du city stade et afin de régulariser une situation urbanistique non conforme car le cheminement piétonnier en bois se situe partiellement chez ce propriétaire, il convient d'effectuer un enrochement pour soutenir les terres. Un devis estimatif des travaux a été réalisé pour un montant de 25 632 € HT. Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches administratives et notariales pour régulariser la situation. De plus, il faut autoriser Monsieur le Maire à effectuer les travaux dans la limite maximale du devis annoncé. Il est précisé que certains travaux seront effectués en régie et donc viendront en moins sur la facture totale.

12 pour, 3 abstentions

↳ **Point n°12 : Nouvelle responsabilité Damien Contesti, employé municipal** : Il est demandé au conseil municipal de voter sur le fait que Damien Contesti soit responsable des nouveaux ateliers techniques.

Plusieurs questions :

- Est-ce que son salaire va augmenter : non mais il pourra avoir une prime

- Certains élus se demandent pourquoi Joël n'a pas été prévenu avant notre vote : Bruno Pallares fait savoir que le sujet lui a déjà été évoqué.

Voté à l'unanimité

Questions diverses.

La séance est levée à 20 h 10.